



Mairie
de
Pontigny
89230

Tél. : 03 86 47 42 87
Fax : 03 86 47 43 55

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PONTIGNY

Séance du Mardi 25 mars 2025
20h à la mairie

Présents : DOMICE S. - MAUFROY E. – CORNAT G – MEYER T. – DE CUYPER L. – HELL P. – ESTEVE T. –
DEGRYSE P. – DELAGNEAU L. – CHERRIER C.

Absent excusé : LOFFROY J. (donne pouvoir à MAUFROY E.) – LAMARE A.

Absents :

Secrétaire de séance : CHERRIER C.

Le compte rendu de dernier conseil municipal, du 24 février 2025, est validé à la majorité.
(3 abstentions – 0 contre)

Ordre du jour

- ❖ - Embauche d'un agent communal en emploi non permanent
- ❖ - Vote du compte de gestion
- ❖ - Vote du compte administratif
- ❖ - Vote des taxes communales
- ❖ - Vote des subventions aux associations
- ❖ - Vote du budget 2025
- ❖ - Demande de subvention

- ❖ - Divers

.....

❖ **Embauche d'un agent communal en emploi non permanent**

Monsieur le Maire revient sur le point reporté lors du dernier conseil municipal, sur le besoin d'embaucher un agent communal en emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article L-332-23 1° du code général de la fonction publique. La nécessité a été abordé lors des réunions de travail du 10 et 19 mars dernier, en raison des différentes tâches à organiser dans la préparation et la réorganisation du centre bourg.

Cet emploi non permanent est à temps complet, la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.

La durée maximale est de 7 mois et débutera à partir du 1^{er} avril 2025 et pourra être renouvelé si besoin.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Monsieur le Maire précise que la personne ayant travaillé sur la commune l'année dernière est toujours disponible.

Il a donné entière satisfaction et Monsieur le Maire souhaite qu'il reprenne au sein de la commune.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal

DE VALIDER, l'embauche d'un agent communal en emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article L-332-23 1° du code général de la fonction publique, du 1^{er} avril au 30 octobre 2025.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

DELIBERATION : Le conseil, à la majorité valide l'embauche d'un agent communal en emploi non permanent du 1^{er} avril au 30 octobre 2025.

(4 abstentions – 2 contre)

❖ **Vote du compte de Gestion**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats du compte de gestion de la commune.

Celui-ci est identique à celui reçu de la trésorerie de Chablis.

Il se décompose comme suit,

En fonctionnement :

- Dépense : 721 285.81 €
- Recette : 795 992.07 €

En investissement :

- Dépense : 366 205.16 €
- Recette : 358 420.86 €

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal

DE VALIDER les informations énoncées ci-dessus.

DELIBERATION : Le conseil municipal à l'unanimité valide le compte de gestion de la commune.

❖ **Vote du compte Administratif**

Monsieur le Maire donne la parole à Ludovic DE CUYPER, adjoint, pour la présentation du compte administratif et quitte l'assemblée.

Monsieur DE CUYPER prend la parole et présente le compte administratif de la commune.

En Fonctionnement :

Dépense : 721 285.81 €

Recette : 710 430.95 €

Résultat reporté excédentaire : 85 561.12 €

Résultat de clôture positif : 74 706.26 €

En Investissement :

Dépense : 366 205.16 €

Recette : 244 131.41 €

Résultat reporté excédentaire : 114 289.45 €

Résultat de clôture déficitaire : 7 784.30 €

Au cumul :

Dépenses : 1 087 490.97 €

Recettes : 954 562.36 €

Résultat reporté excédentaire : 199 850.57 €

Soit un résultat de clôture excédentaire : 66 921.96 €

Ludovic DE CUYPER soumet au vote le compte administratif 2024.

DELIBERATION : Le conseil municipal à la majorité valide le compte administratif.
(0 contre - 1 abstention).

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée, une fois le vote effectué et remercie les membres du conseil pour ce vote.

Monsieur le Maire précise que la répartition du résultat se décompose comme suit :

- 20 000 € en section d'investissement
- 54 706.26 € en section de fonctionnement.

❖ **Vote des taxes communales**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'après la réunion de travail du 10 et 19 mars dernier, il a été décidé de ne pas augmenter les taxes communales.

Monsieur le Maire précise que les taux de références 2025 restent inchangés et seront donc pour :

- La taxe foncière sur le bâti (TFB) : 38.57
- La taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 49.68
- La taxe d'habitation (TH) : 9.29 (sur les résidences secondaires et logements vacants)

Monsieur le Maire soumet, ces différents taux, au vote.

DELIBERATION : Le conseil municipal à la majorité valide les taux présentés.
(0 abstention - 1 contre).

❖ **Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire précise que l'élaboration du budget, cette année, doit toujours être surveillée.

Lors des réunions de travail du 17 février et 11 mars dernier, il a été décidé de ne pas donner de subvention aux associations.

Il a été rappelé également que les bâtiments communaux sont mis à disposition gracieusement aux associations et qu'aucune compensation n'est demandée aux associations qui occupent ces locaux.

Monsieur le Maire précise également que suite aux interventions du dernier conseil municipal et à la réunion de travail du 11 mars dernier, à laquelle était convié le Président et le trésorier de l'Amicale des Pompiers de la commune, il a décidé de ne pas effectuer de feux d'artifices cette année, afin de clôturer tout débat de « subventions déguisées ».

Après discussion, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal,

DE VALIDER, le fait de ne pas donner de subventions aux associations pour les motifs énoncés, ci-dessus.

DELIBERATION : Le conseil municipal à la majorité valide ce choix.
(2 contre – 2 abstentions)

- Vote du budget 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget 2025, travaillé et validé lors des réunions de travail du 17 février, 11 mars et 19 mars dernier.

- ❖ Le budget de fonctionnement ressort en suréquilibre, incluant le report excédentaire de 2024, pour un montant de 54 706.26 €.

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

■ <u>Charges à caractères générales :</u>	241 785 €
■ <u>Charges de personnels frais assimilés :</u>	195 000 €
■ <u>Atténuation de produits :</u>	74 387 €
■ <u>Opération d'ordre entre section :</u>	25 714 €
■ <u>Autres charges de gestion courante :</u>	207 448 €
■ <u>Charges financières :</u>	8 278.16 €
■ <u>Charges exceptionnelles :</u>	394.75 €

Soit pour le budget de fonctionnement, en dépense, le montant est de 753 006.91 €

Au niveau des recettes :

■ <u>Atténuations de charges :</u>	1 000 €
■ <u>Produits services du domaine et ventes diverses :</u>	19 050 €
■ <u>Impôts et taxes :</u>	527 031 €
■ <u>Dotations et participations :</u>	171 381.91 €
■ <u>Autres produits de gestion courante :</u>	27 000 €
■ <u>Produits Financiers :</u>	17 €
■ <u>Produits Exceptionnels :</u>	500 €

■ Opération d'ordre entre section : 7 027 €

Le report excédentaire de fonctionnement de 2024 est de 54 706.26 €

Le budget de fonctionnement en recette est donc de **807 713.17 €**

❖ Le budget d'investissement ressort en suréquilibre pour un montant de 31 234.45 €.

Au niveau des Dépenses :

■ <u>Emprunts et dettes assimilées</u> :	32 774.16 €
■ <u>Immobilisations corporelles</u> :	45 773.55 €
■ <u>Opérations d'ordre entre sections</u> :	7 027 €
■ <u>Restes à réaliser</u> :	0 €

Le budget de dépenses d'investissement est donc de **85 574.71 €**

Au niveau des recettes :

■ Opérations d'ordre entre section :	25 713.74 €
■ Dotations fond divers et réserves :	73 576.01 €
■ Subventions d'investissement :	17 519.31 €
■ Restes à réaliser :	0 €

Le budget d'investissement en recette est de **116 809.06 €**

Après discussion, Monsieur le Maire soumet au vote le budget 2025.

Le conseil municipal valide à la majorité le budget 2025
(1 contre – 4 abstentions)

❖ **- Demande de subvention**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de valider la demande de subvention ci-dessous comme évoqué lors des réunions de travail du 11 et 19 mars dernier.
A savoir :

- Remplacement du chauffe-eau du mille club : Montant HT 17 427.17 euros.

Monsieur le Maire précise que le chauffe-eau a été remis en service il y a une dizaine jours, par l'entreprise s'occupant de l'entretien. Mais son état reste dans un état précaire.
Cette demande de subvention sera demandée au cas où le chauffe-eau rendrait l'âme en cours d'année.

Monsieur le Maire précise que la demande de subvention, appelé fond de concours, à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, est de 40 % sur le montant HT, soit 6 970.87 euros, dans le cadre de l'aménagement du site.

Après discussion, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal,

DE VALIDER, cette demande de subvention concernant le remplacement du chauffe-eau du mille club auprès de la Communauté de Communes pour un montant de 6 970.87 euros, correspondant à 40 % du montant HT, dans le cadre de l'aménagement du site.

DELIBERATION : Le conseil municipal à l'unanimité valide cette demande de subvention.

Divers :

Monsieur le Maire a précisé que lors du Conseil d'Administration de l'Association de l'orgue, il a demandé une participation de 20 000 euros à l'association pour combler le reste à charge de la commune suite au désistement de la Préfecture sur la demande exceptionnelle d'aide à 100 % du projet.

Monsieur le Maire a présenté succinctement le projet de réaménagement du cœur de village. Il précise qu'une réunion aura lieu au cours de l'année pour présenter l'ébauche. Une réunion a eu lieu avec les différents financeurs pour pouvoir estimer les différentes aides possibles sur ce genre de dossier.

Il est précisé par l'assistance des problèmes subis par les habitants lors du changement de syndicats des eaux. Aucune communication de la commune, des syndicats et de la communauté de communes.

Problème de facturations, de mensualisations, de règlements et de relevés de compteurs fictifs.

Monsieur le Maire précise qu'il remontera l'information lors du prochain conseil communautaire.

Il est précisé que lors de l'Association Pontigny en lumières recherche des figurants pour le spectacle de cet été.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assistance et clôture la séance à 20h47.